

## L'EPORA a approuvé son nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 lors de son Conseil d'administration du 5 mars 2021.



Le PPI 2021-2025, véritable feuille de route de l'établissement pour les 5 prochaines années, a été élaboré au cours de l'année 2020 en concertation avec les collaborateurs de l'EPORA, ses partenaires, les membres du CA, les services de l'Etat et les tutelles de l'établissement et a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité lors de la séance de son Conseil d'administration du 5 mars 2021.

Ce document annonce un positionnement fort de l'Epورا sur les politiques publiques nationales et régionales prioritaires d'aménagement en développant ses interventions dans les niveaux les plus élevés de l'armature urbaine. Solidaire des territoires périurbains et ruraux, il propose une offre d'assistance et d'ingénierie qui leur est accessible et accompagnée financièrement.

L'Epورا promeut le recyclage foncier en se positionnant principalement sur des fonciers déjà urbanisés et au travers d'un programme d'intervention financière permettant de minorer ses prix de vente à hauteur de 55 M€ sur les 5 ans.

Pour réussir un haut niveau d'intervention foncière (293M€ sur les 5 ans) face aux enjeux des politiques nationales faisant l'actualité et contribuer ainsi à la relance économique et au soutien du secteur du logement avec des objectifs ambitieux de production (3900 logements sur les 5 ans), le nouveau PPI apporte une simplification des modes de contractualisation, une évolution de ses modalités de minoration pour accompagner mieux encore la revitalisation des centralités et accélérer la production de logements sociaux dans les secteurs les plus tendus et sur les communes obligées par la loi SRU.

## L'Epورا affirme un positionnement fort sur les enjeux de transition écologique

L'établissement revendique être une solution pertinente aux enjeux d'avenir qui tiennent à la revitalisation des cœurs de ville, à la production d'une offre foncière pour les projets de logements, au retour de la vitalité économique (à travers le plan de relance auquel il contribue), à un développement urbain et économique sobre en consommation foncière.

En focalisant son action sur les fonciers déjà urbanisés, il est un acteur majeur de la reconstruction de la ville sur la ville et participe activement à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'échelle de la région à l'horizon 2040 et qui vise dans un premier temps à réduire la consommation foncière réelle d'au moins 50 % en 2027.

De plus, l'EPORA s'inscrit pleinement dans les objectifs de la transition écologique et de lutte contre

le réchauffement climatique en demeurant un acteur respectueux des enjeux environnementaux, éco-responsable et porteur de nouvelles expérimentations tant en matière de déconstruction, de dépollution que de revalorisation.



Une opération exemplaire de dépollution sur site : ancien site Stronglight Saint-Etienne Chateaufort - Un réseau d'extraction (venting) récupère les polluants sous forme gazeuse et liquide pour être ensuite épurés

**Siège social et direction territoriale Loire**  
Saint-Étienne  
04 77 47 47 50

**Direction territoriale Rhône-Isère**  
Givors  
04 27 40 61 20

**Direction territoriale Drôme-Ardèche**  
Alixan  
04 27 40 61 19

**Contact presse :**  
Service communication  
04 77 47 47 95

## Ce Premier CA de l'année 2021, a permis l'approbation des comptes de l'exercice 2020, dernière année du PPI 2015-2020

Malgré la crise sanitaire, le contexte économique difficile de ses partenaires et prestataires ainsi que le report des élections qui a suspendu les prises de décision, l'établissement a réussi à maintenir à bon niveau son activité tant en dépenses qu'en recettes ; les comptes et les résultats de l'activité témoignent de la résilience de l'établissement.

Pour 2020, nous retiendrons une activité opérationnelle injectée sur le territoire à hauteur de 42,6M€ avec un accompagnement financier des projets, à hauteur de 11,5M€. L'EPORA a ainsi acheté plus de 11ha de foncier à recycler et a réhabilité et revendu près de 18ha de foncier.

### BILAN PPI 2015-2020 EN CHIFFRES

DEPENSES OPERATIONNELLES EN M€	287
RECETTES OPERATIONNELLES EN M€	120
MINORATIONS FINANCIERES EN M€	56,5

## D'autres délibérations ont été soumises au CA du 5 mars : Focus sur l'engagement de l'EPORA auprès des «Petites Villes de Demain» et sa mobilisation dans le dispositif «Fonds friche»

A la convergence entre les dispositifs nationaux et les enjeux environnementaux des territoires, l'EPORA œuvre aux côtés des collectivités quant à l'élaboration de leur stratégie de territoire. Aussi le CA confirme la mobilisation de l'établissement auprès des communes de moins de 20 000 habitants lauréates du programme «Petites Villes de Demain» afin de les accompagner dans la concrétisation leur projet de territoire.

Le programme, piloté par l'ANCT est déployé sur l'ensemble du territoire national et adapté localement. Dans le périmètre de compétence de l'EPORA ce sont 53 communes qui ont été sélectionnées. Le CA valide l'accompagnement de l'EPORA auprès de ces collectivités en signant une convention cadre avec la préfecture de région.

Fin février les dépôts de candidatures au programme «Fonds friches» ont été clos. Ce fonds s'adresse aux opérations de recyclage foncier portant sur des friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques et aux opérations dont la maturité du projet doit permettre un engagement des crédits du fonds d'ici fin 2022.

L'EPORA a déposé en partenariat avec les collectivités, 17 dossiers, des friches diverses représentant plus de 17ha sur l'ensemble de son périmètre d'intervention en Auvergne Rhône-Alpes.